



Procès Verbal

Du Mardi 4 février 2025 à 19h15

Date de la convocation :
30/01/2025

Date d'affichage :
30/01/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 1

Présents : Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sylvie PERMEZEL ; Isabelle PILLARD ; Irène CHINOUNE, Chantal LESPINASSE ; Nathalie PINTO ; Nicole PARDON, Messieurs Didier ALBAN, Emmanuel GENIQUET ; Gilles LEMOINE ; Cédric FIEF ; Fabien FRECON ; Christophe MOYNE ; Philippe RAVIX ;

Absents excusés : Lionel DESFARGES (pouvoir donné à Monsieur ALBAN)

Absents : Clémentine BOREL ; Grégory GIRONES ; Alizée BRUNET

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Audrey OPITZ, Secrétaire Générale de Mairie, assiste au Conseil Municipal en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1. Présentation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
2. Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 décembre 2024
3. Finances : Indemnités perçus par les élus au cours de l'année 2024
4. Garantie à première demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier : l'Agence France Locale (AFL)
5. Déclaration d'intention de préempter dans le cadre d'un projet de biodiversité
6. Examen de devis
 - a. Maîtrise d'œuvre pour l'isolation du bâtiment A de l'école
 - b. Achat d'un panneau lumineux
7. Compte rendu de commissions et syndicats
8. Questions diverses
9. Informations diverses

1- Présentation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Madame Nathalie PINTO et Monsieur Fabien FRÉCON, tous deux coordinateurs CMJ et conseillers municipaux, indiquent que les élections se sont tenues le samedi 18 janvier 2025 et présentent les élus :

- Les Élus CM1 de l'année 2024 restent élus en 2025 : Margaux ALLIBÉ-NEUMANN ; Manon DESCROIX ; Anaïs JAUME ; Maxime COCHET

S'agissant de l'année 2025, quatre personnes étaient à élire. Sur les 51 inscrits il y a 40 votants soit 78.4 %. C'est l'occasion de présenter les nouveaux élus CM1 à savoir Lucy DESCROIX ; Nolhan ROSSIGNOL ; Clément PARIOST et Julia HILAIRE. Les membres du Conseil se présente également.

Les membres du conseil se présentent La première réunion se tiendra un mercredi. La date sera fixée prochainement. Celle du 8 mai 2025 sera la première manifestation officielle au cours de laquelle le nouveau CMJ sera présent.

De nombreux projets ont été mis en avant dans les professions de foi, mais tous ne pourront être menés. En effet, Monsieur FRÉCON rappelle la différence entre l'École et la Mairie.

Les projets « école » ne pourront donc pas être menés.

2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024

Le procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

3. Finances : Indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de la loi « Engagement et proximité du 27 décembre 2019, qui imposent aux Commune (article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) et aux Intercommunalités (L 52-11-12-1 du même Code), de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues par les élus municipaux et communautaires. A ce titre, et pour chaque année, la Commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités, quelque soit leurs natures, libellées en euros, que perçoivent les élus siégeant au Conseil. Cela, au titre du mandat ou de toutes autres fonctions exercées en leur sein au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de l'établissement public concerné.

Ce document ne fait pas débat, ni délibération et ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

2024		Indemnités brutes perçues	
ELUS		COMMUNE	SIAH
ALBAN	Didier	14 304,60 €	2525,52
GENIQUET	Emmanuel	5 919,12 €	
LEMOINE	Gilles	5 919,12 €	
MUNCK	Muriel	5 919,12 €	
SAVIN	Nadine	5 919,12 €	
RAVIX	Philip	3 452,83 €	

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de l'état représentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus.

4. Garantie à première demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier : l'Agence France Locale (AFL)

Monsieur Gilles LEMOINE rappelle aux membres du Conseil que la Commune doit délibérer chaque année afin d'octroyer une garantie à première demande pour l'encours de sa dette auprès de l'AFL. Afin de d'emprunter dans les meilleures dispositions, l'AFL doit disposer de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires. Cette garantie est transmise au bénéfice des créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et engage la Commune sur le capital restant dû des encours de prêts, à savoir la somme de 451 230.62 € au 31/12/2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- DÉCIDENT** que la Garantie de la Mairie de Sainte-Euphémie est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que **la Commune de Sainte-Euphémie** est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par **la Commune de Sainte-Euphémie** pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, **la Commune de Sainte-Euphémie** s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Conseil municipal au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

- AUTORISE** Monsieur le Maire, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Commune de Sainte-Euphémie, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Déclaration d'intention de préempter dans le cadre d'un projet de biodiversité

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du projet de rénovation des zones humides dans le cadre du Plan Climat Air et Énergie (PCAET). En outre, la communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) est compétente en matière de gestion des zones humides et a défini, via un document d'orientation, les zones humides situées sur les 19 communes relevant de son territoire.

Parmi celles-ci figure la zone humide du Tollard à Sainte-Euphémie. Il est nécessaire de protéger les terrains situés sur cette zone humide. En effet, ces terrains constituent une zone tampon pour les inondations et permettent l'extension des crues. Ainsi, l'enjeu consiste à maintenir les sols sans culture, d'une part, et permettre la restauration des fossés, d'autre part. L'ancien lit du Morbier circulait sur ces terrains par le passé.

Dans le cadre du plan PCAET, la Commune a pour projet la création d'un bois sur ce secteur qui concerne les parcelles ZB 280 - ZB 65 - ZB 66 et ZB 219. Dans l'hypothèse d'une vente de ce terrain, la Commune souhaite utiliser son droit de préemption afin de l'acquérir afin de répondre à ce véritable enjeu écologique. La CCDSV est en accord avec cette démarche.

VU l'avis favorable du bureau des adjoints du 21 janvier 2025

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- VALIDENT** la possibilité de préempter ce terrain cadastré ZB 280 - ZB 65 - ZB 66 et ZB 219

6. Examen de devis

Maitrise d'œuvre pour l'isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland

Monsieur le Maire indique qu'un rapport d'analyse a été envoyé à chaque conseiller municipal. Celui-ci fait état de deux entreprises à savoir :

- « HORS LES MURS » pour un montant de 28 000 € HT
- « 2 I BAT » pour un montant de 20 600 € HT



Le mémoire technique de l'entreprise 2 I BAT est beaucoup plus détaillé, d'une part, et son planning d'intervention correspond au planning souhaité par la Commune, d'autre part. Après examen et analyse des offres, la Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise 2 I BAT.

Au regard de ce rapport et après échange au sein du Conseil, l'entreprise 2 I BAT est retenue pour un montant de 20 600 € HT soit 24 720 € TTC.

Achat Panneau lumineux

Dans le cadre de la rénovation du parking de la salle polyvalente, l'installation d'un panneau lumineux double face est prévue. Monsieur le Maire indique qu'un rapport d'analyse a été envoyé à chaque conseiller municipal. Celui-ci fait état de deux entreprises à savoir :

- « ORIGINAL TECH FRANCE » pour un montant de 16 350 € HT
- « CHARVET » pour un montant de 19 380 € HT

Le mémoire technique de l'entreprise CHARVET est très détaillé, contrairement à celui de l'entreprise ORIGINAL TECH FRANCE. De plus, l'entreprise CHARVET est référencé sur les communes avoisinantes. La qualité des produits, l'assistance en télémaintenance ou sur site, ainsi que les formations dispensées rendent l'offre de cette entreprise plus qualitative.

Madame Sylvie PERMEZEL s'inquiète de l'installation d'un tel équipement. En effet, cela peut déconcentrer les automobilistes qui doivent à la fois conduire et lire ce qui est indiqué sur le panneau. Elle regrette que cette somme ne soit pas plutôt employée pour l'installation de panneaux solaires

Les informations du panneau lumineux vont permettre de toucher une plus large population et de diffuser une information en temps réel.

Après examen et analyse des offres, la Commission travaux propose de retenir l'offre de l'entreprise CHARVET.

Au regard de ce rapport et après échange au sein du Conseil, l'entreprise CHARVET est retenue pour un montant de 19 380 € HT soit 23 256 € TTC.

7. Compte rendu des Commissions et Syndicats

Commission travaux

Travaux parking salle polyvalente

- ✓ Début des travaux : 20 janvier 2025
- ✓ Fin des travaux : 11 avril 2025
- ✓ Opérations : démontage de l'existant et aménagement de l'éclairage public. Un mat d'éclairage sera installé près la passerelle coté terrain communal en vue des manifestations nocturnes. Des lignes électriques seront acheminées en vue d'alimenter la cuve enterrée et le panneau lumineux. La fibre sera amenée à la salle polyvalente pour installer le wifi et alimenter le panneau lumineux.

Au regard du placement d'une conduite de gaz, l'emplacement des bennes enterrées initialement prévu a été modifié. Les bennes seront désormais installées en retrait, ce qui suppose de supprimer une place de parking. Pour autant, cette modification permettra d'installer un groupe déchet. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée a validé cette adaptation.

Commission Urbanisme

Suite à la réunion publique du 10 janvier 2025 concernant le projet du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) une Commission urbanisme s'est tenue le 14 janvier 2025.

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée : Boucle de loisirs Trévoux – Saint Bernard – Ambérieux

Monsieur le Maire rappelle la compétence de la CCDSV en matière de transports. Celle-ci souhaite aménager un itinéraire cyclo touristique via la voie bleue reliant les Communes suivantes : Trévoux - Saint Bernard - Saint Didier De Formans – Frans - Sainte Euphémie – Misérieux – Savigneux et Ambérieux.

L'objectif étant de relier la voie bleue à la Via Rhôna. S'agissant du territoire de Sainte-Euphémie, sont concernés le chemin de Narcus et le chemin du Boujard.

Les aménagements envisagés sont les suivants :

- Conservation des revêtements existants en enrobé ou bicouche desservant les riverains
- Sur les chemins hors agglomération, aménagements en priorité en sablé ou sablé renforcé
- Création d'enrobé très ponctuellement
- Réalisation de jalonnement directionnel et marquage au sol par la CCDSV.

Le portage de la maîtrise d'ouvrage est réalisé par la CCDSV, excepté en agglomération ou la MOA est réalisée par la Commune concernée.

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée - GEMAPI

Madame Nadine SAVIN, Adjointe à la Communication, Vie locale et Vie associative, indique qu'une communication sera installée très prochainement près du saut du bois, afin de mettre en avant les travaux réalisés en au cours de l'année 2022, d'une part, et d'informer les usagers sur les zones humides, d'autre part. Pour ce faire, deux panneaux seront installés comme suit :

- l'un posé sur la table de pique-nique avec deux entrées de lecture
- l'autre avec trois cubes (15 cm de cotés) alignés à destination des jeunes publics pour découvrir les enjeux des zones humides

8. Informations diverses

Marathon de la biodiversité

La mare du terrain communal sera entretenue dans le cadre du marathon de la biodiversité. Les opérations à réaliser sont les suivantes :

- curage
- coupe de certains arbres
- enlèvement de terres autour de la mare

Informations École

Conseil d'école et inscription scolaire

Madame Muriel MUNCK, Adjoint à la vie scolaire, fait état d'une nouvelle inscription en classe de CE1 pour la rentrée des vacances de février, ce qui portera l'effectif de la classe à 27 élèves. Elle rappelle également que les inscriptions scolaires se tiendront les 18, 19 et 21 mars 2025 pour les nouveaux arrivants. Enfin, le prochain conseil d'école se tiendra le 20 février 2025.

Gestion des déchets au sein du restaurant scolaire

Monsieur Cédric FIEF, Conseiller municipal, indiquent que la société « Les Alchimistes » est intervenue au sein du restaurant scolaire de l'école publique Antonin Rolland, le vendredi 31 janvier 2025. Cela afin de livrer les bacs de tri, sensibiliser les enfants au tri et former le personnel de la cantine. Les enfants de chaque table devront débarrasser les tables en veillant à trier l'ensemble des déchets (alimentaires ; serviettes ...). Ces bacs, d'une contenance de 220 L, seront récupérés toutes les semaines, le jeudi matin aux alentours de 9h, et nettoyés une

semaine sur deux. L'école de Sainte-Euphémie est le 8^{ème} établissement scolaire équipé sur les 30 que compte la CCDSV. La gestion du tri des déchets a été mis en place le 03 février 2025.

Le personnel de l'association PEGASE sera également formé, et les enfants, fréquentant l'accueil de loisirs, sensibilisés. Monsieur Cédric FIEF doit établir un planning afin de le transmettre par la suite à la CCDSV. Cela afin qu'il n'y ait aucune discontinuité pendant les vacances quant à la collecte des déchets.

Personnel communal

Madame Muriel MUNCK indique que, suite à des préconisations de la médecine du travail, deux sièges ergonomiques ont été fournis aux ATSEM, ainsi que des bouchons d'oreilles moulés à l'ensemble du personnel du restaurant scolaire.

Information PEGASE – Centre de loisirs

L'association PEGASE fait état d'une année 2024 satisfaisante. Les chiffres seront présentés lors de la prochaine assemblée générale le 27 mars prochain. Un alternant a rejoint l'équipe. Il y a une bonne ambiance au sein de celle-ci. La trésorière quittera le bureau très prochainement. Le Conseil la remercie pour son investissement et son engagement. Un appel à candidature est lancé.

- Recensement de la population : l'INSEE informe que la population de Sainte-Euphémie est officiellement de 1 780 habitants
- La Bibliothèque municipale devrait percevoir une subvention de la CCDSV d'un montant de 1 780 €
- Décès de Messieurs Henry JARDEL et Daniel BERNARD. Leurs enterrement auront lieu respectivement le samedi 8 février 2025 à 10h et à 14h

9. Questions diverses

Madame Nathalie PINTO a été interpellée à plusieurs reprises par des habitants de la Commune qui souhaitent savoir où en est la procédure d'adressage.

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022, relative à la Différenciation, la Décentralisation et la Déconcentration, porte sur des mesures de simplification de l'action publique. Conformément aux articles L 321-4 du Code des relations entre le public et l'administration et à l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi « 3DS » prévoit notamment que les Communes puissent mettre à disposition des données relatives à la dénomination des voies, d'une part, et à la numérotation des maisons d'habitation et autres constructions, d'autre part. Cette mise à disposition vient faciliter notamment le travail des services secours et de la gendarmerie.

C'est la raison pour laquelle la Commune a décidé de mettre en place l'intégralité des adresses, des voies et des lieux-dits présents sur le territoire via une base adresse locale. La commune a délibéré le 13 mai 2024 pour mettre en place ces dispositions. Une consultation a été réalisée concernant la fabrication des plaques et numéros et le devis a été signé. L'entreprise retenue doit livrer les plaques et numéros au mois d'avril 2025. Un certificat d'adressage sera envoyé à toutes les personnes dont l'adresse change.

Prochaines réunions :

- CCAS : Mercredi 5 février 2025 à 19h00
- Commission Travaux : Jeudi 6 février 2025 à 18h30
- Commission vie locale : Mercredi 26 février 2025 à 18h00
- Commission culture et patrimoine à la CCDSV : Jeudi 6 février 2025

- Commission assainissement - GEMAPI : Mercredi 19 février 2025 à 18h30
- Commission finances : Mardi 18 février 2025 et Mardi 18 mars 2025 à 19h00
- Syndicat des eaux : Jeudi 20 février 2025 à 18h00 à Saint Trivier sur Moignans
- SCOT le 26-02-2025
- Assemblée générale PEGASE le 27-03-2025

Prochain Conseil Municipal

– Mardi 11 mars 20-25 à 19h15 en Mairie

La séance du Conseil Municipal est close à 20h30

Le secrétaire de séance



Sylvie PERMEZEL



Le Maire



Didier ALBAN

